



Succession de ma mère- père décédé il y a 10 ans

Par **SOURIRES511**, le **15/10/2016** à **16:05**

Bonjour,

Je viens de recevoir les papiers pour la succession de ma mère, mon père étant déjà décédé. Nous sommes 8 enfants héritiers mais les papiers envoyés ne sont pas très compréhensibles pour moi :

Il est noté : désignation des biens propres du défunt : la moitié indivisé (1/2) en toute propriété : un pavillon

Evaluation : cet immeuble évalué par les parties en toute propriété à la somme de 119.500 euros dont moitié pour les parts et portions transmises est de 59.750 euros.

Après le décès de mon père ma mère a déclaré se prévaloir pour l'usufruit de l'universalité des biens composant la succession. Une attestation de propriété a été dressée à ce temps là.

Ensuite il est attesté que les biens immobiliers : la maison appartient aux 8 enfants conjointement pour le tout ou chacun divisément pour un huitième en toute propriété. Or sur le projet de succession l'actif de la succession ne chiffre que la moitié indivisé en toute propriété de la maison avec un peu de liquidité et un passif! Où est l'autre moitié ? celle de mon père ? je n'ai jamais rien reçu au décès de mon père....merci pour votre aide.

Cordialement.